

Le Parc des Jalles : premier parc naturel et agricole de la métropole Bordelaise



Forteresse de Blanquefort_ Crédit Bordeaux Métropole

Portrait du territoire

Grand de 6000 hectares, soit 10% de la Métropole, le Parc des Jalles a été créé en septembre 2021.

Il déroule ses paysages, innervé par ses petites rivières : les jalles. Son territoire agricole, viticole, maraîcher et son patrimoine historique s'étendent sur 9 communes situées au nord-ouest de Bordeaux : Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Eysines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Martignas-sur-Jalle, Parempuyre et Saint-Médard-en-Jalles. Véritable creuset de biodiversité, le Parc des Jalles est couvert à plus de 60% par des protections environnementales, dont 20% par Natura 2000. Aussi, la particularité du Parc est que près de 60% du foncier est privé.

Plus précisément, le territoire de l'OAIM Parc des Jalles est composé des espaces naturels et agricoles suivants :

- « Le Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines » site Natura 2000, de Martignas sur-Jalle à Bruges, le long de la jalle de Blanquefort, cours d'eau dont Bordeaux Métropole est gestionnaire via un Plan Pluriannuel de Gestion et une Déclaration d'Intérêt Général,
- les bords de Garonne, également site Natura 2000 « La Garonne et ses berges », de Bordeaux à Parempuyre,
- le Bois des sources de Thil-Gamarde et les sites de captage d'eau potable, en périmètres de protection (immédiats et rapprochés), et important réservoir de biodiversité,
- la forêt du Taillan-Médoc, classée forêt de protection sur 128 hectares,
- le site de captage d'eau potable de Cantinolle à Eysines,
- la vallée maraîchère, en périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEANP) des jalles,
- la réserve naturelle nationale des marais de Bruges et le périmètre de protection attenant,
- les prairies plus ou moins humides, dédiées essentiellement à l'élevage, des marais Bordeaux-Blanquefort-Parempuyre,
- les anciennes gravières en cours de revalorisation écologique à Blanquefort et Parempuyre, dont la récente Zone de préemption des espaces naturels sensibles « Gravières et prairies humides de Blanquefort » sur 494 hectares à Blanquefort,
- le Lac de Bordeaux et la réserve écologique des Barails à Bordeaux.



Jalle dans vallée maraîchère_crédit Bordeaux Métropole

Le territoire du Parc des Jalles abrite de nombreux usages. Les presque 6 000 hectares de zones naturelles et agricoles sont le siège d'activités variées, et dont l'objet n'est pas uniquement sensible sur ce territoire. La position du Parc des Jalles, entre le Médoc et la Métropole en fait un lieu de transit et de flux importants de marchandises ou de personnes. C'est pourquoi, il comprend également :

- **des zones économiques** : forêts exploitées sur Martignas-sur-Jalle et Saint-Médard-en-Jalles, maraîchage, grandes cultures et prairies, gravières, terminal portuaire de Parempuyre-Blanquefort, Parc des Expositions...
- **quelques zones habitées** comme le port Lagrange à Parempuyre...
- **des parcs** : parc de Moulin Bidon à Martignas-sur-Jalle, Parc de Majolan à Blanquefort, Bois d'Arboudeau à Parempuyre...
- **des espaces sportifs** : plaine des sports à Martignas-sur-Jalle et Saint-Médard-en-Jalles, plan d'eau à Blanquefort, golf, stade Vélodrome, stade Matmut-Atlantique à Bordeaux
- **des bâtis patrimoniaux identitaires** : Moulin de Gajac à Saint-Médard-en-Jalles, Moulin Blanc et Noir à Eysines, Château du Taillan-Médoc, Vacherie, grottes et forteresse de Blanquefort...

Toutefois, l'activité économique dominante dans le parc reste l'agriculture (« ceinture maraîchère » de Bordeaux Métropole).

Ainsi, avec sa vocation écologique, agricole et paysagère, le parc favorise le maintien et le développement de la biodiversité.



Marais d'Olives à Parempuyre_Crédit Bordeaux Métropole

La mise en place de l'OAIM (Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain)

Avant l'OAIM ?

Les premières études remontent à 1980 avec un premier schéma directeur pour une « coulée verte intercommunale ». En parallèle, la gestion de la Jalle de Blanquefort s'organise avec la création d'un premier syndicat intercommunal créé en 1983. En 2001, une première charte intercommunale du Parc des Jalles est co-signée par les maires de 8 communes et le Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Il s'agit principalement d'engagements de principes pour un projet de développement territorial durable autour de la valorisation des espaces naturels et agricoles. Dès cette période, des réflexions sont initiées afin de déterminer la meilleure forme juridique pour concrétiser le Parc des Jalles (SEM, GIP, association...) et permettre à Bordeaux Métropole de piloter ce projet d'ensemble.

En 2016, les élus s'orientent alors vers une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain mentionnées à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme. Le projet de l'OAIM Parc des Jalles est aujourd'hui portée par la Direction de la Nature de Bordeaux Métropole.

Pourquoi l'OAIM ?

La Métropole est compétente en matière de « définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain » mentionnées à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme.

Le projet présente les caractéristiques d'une opération d'aménagement en vue de « sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels » au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme.

L'intérêt métropolitain est avéré par la dimension intercommunale du projet et l'effet levier sur le territoire métropolitain.

En l'espèce, l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain Parc des Jalles permet :

- d'affirmer l'importance de ce territoire pour toute la Métropole
- de coordonner l'action des acteurs publics
- de suivre l'état de la biodiversité en mobilisant de l'ingénierie et de l'expertise
- de valoriser les espaces naturels et agricoles tout en respectant les usages existants
- de conseiller les porteurs de projets pour faciliter l'accueil de nouvelles activités respectueuses de l'environnement et des paysages
- de sensibiliser le public aux enjeux de la biodiversité et de l'agriculture de proximité

L'OAIM est également cohérent avec les autres outils existants sur certaines parties du territoire : Périmètre de Protection des Espaces naturels et Agricoles Périurbains des Jalles, Plan Pluriannuel de Gestion de la jalle de Blanquefort, Natura 2000, ZPENS Marais Gravières de Blanquefort, Réserve naturelle nationale des marais de Bruges...

Comment s'est déroulé la mise en place de l'OAIM ?

L'année 2019 a été consacrée à la co-construction du projet de territoire et du projet de programme d'actions de l'Opération d'Aménagement d'intérêt Métropolitain Parc des Jalles, s'inspirant de la méthode de création des parcs naturels régionaux. Ces temps de concertation avec les acteurs et partenaires et avec le grand public, se sont déroulés au cours d'une phase de pré-concertation (non réglementaire) et d'une phase de concertation préalable code de l'environnement, supervisée par une garante de la Commission Nationale du Débat Public. Après deux phases d'arrêt (une avant les élections de mars 2020 et une après, du fait des demandes de modification du périmètre par des maires nouvellement élus), l'enquête publique a eu lieu à l'été 2021 et la création effective par déclaration de projet en septembre 2021.

LES ACTIONS SUR LE TERRITOIRE :

Vers une gouvernance élargie

A la création de l'OAIM Parc des Jalles, la gouvernance du Parc des Jalles est portée par :

- Un comité de pilotage : il est composé des 9 maires des communes concernées et de la vice-présidente en charge de l'aménagement urbain et naturel de Bordeaux Métropole
- Une équipe projet : avec plusieurs configurations :
 - une équipe projet resserrée (directrice de projet, chef de projet, agents de la direction de la nature directement concernés par les actions, agents du centre GEMAPI en charge du suivi du PPG Jalles.
 - une équipe projet ville-Métropole : intégrant l'équipe projet resserrée et les référents techniques des 9 communes concernées
 - une équipe projet élargie : rarement réunie de façon collective, il s'agit de l'ensemble des techniciens de la Métropole et des communes susceptibles de contribuer à la mise en oeuvre des actions
- Un comité technique : il est composé de l'équipe projet élargi et des partenaires techniques et institutionnels (éventuellement cofinanceurs) intéressés par la mise en oeuvre des actions : Département, Région, SAFER, chambre d'agriculture, Agence de l'eau, services de l'Etat, associations de protection de la nature ou d'éducation à l'environnement...

Au cours de la concertation en vue de la création de l'OAIM Parc des Jalles, les acteurs du territoire se sont manifestés pour signifier l'importance de l'écoute, du dialogue, et de la nécessaire co-construction des actions. Une des premières missions est de définir le nouveau cadre d'une gouvernance élargie en concertation avec les élus.

Un programme d'actions

Le programme d'actions a été co-construit lors de la concertation au printemps 2019. Il s'apparente à une Charte de parc naturel régional.

Il s'organise en 4 axes :

- Axe 1 : Un territoire d'eau
- Axe 2 : Un territoire productif
- Axe 3 : Un territoire écologique
- Axe 4 : Un territoire vivant à découvrir

Le programme d'actions liste les orientations stratégiques du projet de territoire. L'objectif à court terme est de le décliner en actions opérationnelles.

Un suivi de l'état de l'environnement et de l'avancement des actions opérationnelles sera réalisé grâce à des indicateurs, et à la publication d'un bilan annuel.

L'enveloppe prévue pour la mise en œuvre du programme d'actions est de 30 M€ sur 15 ans (hors frais de ressources humaines).

Aménagement du paysage : un plan guide « Portes et chemins »

Un plan guide à horizon 15 ans a été réalisé. Ce plan guide a permis de mettre en exergue des éléments symboliques du Parc des Jalles (pépites paysagères, trames paysagères constitutives à conforter ou à valoriser...) et de proposer un plan d'aménagement basé sur :

- Les « Portes » : des lieux d'interface entre la ville et le Parc, des lieux de destination, des entrées qui donnent accès au Parc,
- Des chemins pour relier entre eux les lieux emblématiques du Parc,
- Des accès pour venir au Parc en transport en commun ou en vélo et à pied,
- Des maisons pour sensibiliser le public.

Une mise en œuvre du plan guide s'échelonne dans le temps

- à court terme pour les sites sans préalables fonciers,
- à moyen terme pour les sites nécessitant une maîtrise foncière,
- à long terme pour les cheminements nécessitant de la concertation et la négociation de conventions de passage.

La nécessaire externalisation d'une partie de l'ingénierie d'études et de suivi

Du fait de la superficie et la complexité du territoire, il s'avère nécessaire d'avoir un marché spécifique pour le Parc des Jalles afin que l'équipe projet puisse être assistée par une ingénierie externe. Pour ce faire, un accord-cadre, avec comme mandataire un bureau d'étude en paysage, a été notifié dès juillet 2022 pour une durée de 8 ans. Cet accord-cadre métropolitain regroupe des prestations d'études de paysagiste-écologue conseil, en pilotage et évaluation, en expertises environnementales, en concertation, en communication et médiation scientifique ainsi qu'en maîtrise d'œuvre paysagère et d'espaces publics. Les 9 communes du Parc des Jalles peuvent aussi l'utiliser pour leurs projets communaux compris sur l'emprise du Parc des Jalles.

L'animation annuelle sur le territoire

Afin de faire découvrir toute la richesse du Parc des Jalles et de sensibiliser à la nature en présence, un programme d'animations est édité tous les ans depuis 2021. S'organisant en deux semestres, il totalise sur l'année plus de 150 animations gratuites à destination du grand public. Les animations sont réalisées par une dizaine d'associations et de structures sur les thématiques de la nature, l'agriculture, le patrimoine en alliant le jeu ainsi que des ateliers. L'ensemble des animations est financé par le budget métropolitain Parc des Jalles (environ 30.000 €/an en prestations d'animations).



Animation et observation en forêt_crédit Bordeaux Métropole

Coordonnées

Le Parc des Jalles
Bordeaux Métropole

Liens utiles

[En savoir plus sur le Parc des Jalles](#)

Contact

Elise Genot – Directrice de projet OAIM Parc des Jalles

Léa Moreau – Cheffe de projet OAIM Parc des Jalles

parcdesjalles@bordeaux-metropole.fr